

lundi 30/06/2008 – n°25



L'insertion des jeunes sans diplôme : un devoir national selon le Cerc

>> Un jeune sur six quitte le secondaire sans diplôme chaque année et se retrouve exposé au chômage et à la précarité, déplore le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc) dans son dernier rapport "Un devoir national, l'insertion des jeunes sans diplôme".

Si "l'urgence est d'abord de lutter contre l'échec au cours de la formation initiale" en s'inspirant de l'exemple finlandais, le Cerc estime qu'il faut aussi relancer et mieux coordonner l'action en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes ayant prématurément quitté l'école.

Ce rapport, qui a bénéficié, entre autres, de la contribution du Conseil national des missions locales, prolonge un constat déjà dressé en 2006 par le Cerc, qui avait conduit son président Jacques Delors à demander le lancement d'un chantier national.

En France plus qu'ailleurs, « ne pas disposer de diplôme, c'est être repéré comme en échec par les employeurs potentiels ».

Le rapport analyse successivement l'origine de ces jeunes sortis sans diplôme et les causes de cet échec scolaire, les difficultés de leur insertion professionnelle et les dispositifs publics les concernant. Un éclairage sur les expériences étrangères est également apporté.

Dans l'étude des politiques publiques mises en œuvre, une large place est faite aux missions locales et au CIVIS.

Selon le Cerc, « seules les missions locales ont, pour ce public, une approche intégrée prenant en compte la complexité des difficultés d'ordre personnel, social et d'accès à l'emploi » mais celles-ci « doivent mobiliser des instruments divers gérés par de nombreuses institutions publiques, ce qui est générateur d'une dépense d'énergie considérable dans les démarches ».

S'agissant de l'objectif d'insertion dans l'emploi fixé dans les conventions entre l'Etat et les missions locales, le rapport propose de tenir compte de « la durée nécessaire, dans bien des cas, pour l'atteindre » et précise que « c'est en terme de construction de parcours d'insertion que devrait davantage s'exprimer l'objectif, ce qui permettrait de mieux prendre en compte, aussi, les autres dimensions de l'intervention des missions locales ».

Le Cerc souhaite « que la question de l'accès des jeunes à une allocation étroitement associée à une démarche active d'accès à l'emploi, fasse l'objet d'un examen attentif des pouvoirs publics en concertation avec les partenaires sociaux » et souligne que « la mobilisation des acteurs et la coordination de l'action publique nécessitent la désignation d'un responsable placé auprès du Premier ministre ».

> [Le rapport « Un devoir national - L'insertion des jeunes sans diplôme » sur le site www.cerc.gouv.fr](http://www.cerc.gouv.fr)